

Les acteurs des réseaux



[RESPECTÉS]

AGIR ENSEMBLE

Une politique absurde de suppression d'emplois

Depuis 2005 tout semble « bon » pour organiser les 22 000 départs : pressions individuelles, réorganisations, fermetures de sites. Résultats : pertes de compétences, explosion de la sous-traitance et... du stress.

La Cfdt, des choix, des actes

Les hommes et les femmes doivent être respectés. Le développement durable « valeur d'Orange », ce n'est pas pour la Cfdt relever toujours plus haut les dividendes des actions. C'est :

- privilégier l'investissement humain en anticipant les compétences de demain et en garantissant de vrais parcours professionnels,
- renforcer l'innovation et la recherche, développer les nouvelles technologies et promouvoir de nouvelles organisations du travail plus qualifiantes dont le télé-travail.

La Cfdt établit des propositions crédibles et sait s'engager comme sur les questions de rémunération et les activités sociales et culturelles.

La plaquette que vous avez entre les mains a pour objectif de mieux nous faire connaître et de vous faire partager nos choix et nos valeurs pour plus de justice sociale, de transparence et d'éthique.

De profondes transformations

Les services techniques ont payé un lourd tribut aux 22 000 suppressions d'emplois de Next. Si quelques cadres techniques de haut niveau ont pu être recrutés notamment sur ROSI et RSI, les départs plus ou moins forcés de l'entreprise (service actif, fonction publique mais aussi essaimage et PPA chez des sous-traitants...) ont surtout concerné les « techniciens » de terrain. De fait, pour continuer à assurer l'activité, France Telecom élargit l'appel à la sous-traitance y compris dans des domaines épargnés jusque-là.

Les évolutions technologiques avec l'IP, la mise en place de plates-formes de service et la FTTH vont continuer à bouleverser les métiers, situation que France Telecom doit anticiper par une formation professionnelle de qualité au travers notamment de parcours de professionnalisation.

En parallèle, les formes d'organisation du travail se modifient avec la création de plates-formes téléphoniques et le développement du nomadisme. Par ailleurs, le contexte réglementaire européen avec le « paquet telecom » et français avec l'ARCEP et la DGCC, impacte fortement les métiers du réseau.

Mutualisation, concentration, mise en plate-forme

Les projets de mutualisation entre services entraînent une concentration qui crée de fait une spécialisation de ville par métier, voire par fournisseur et oblige les salariés qui veulent rester sur leur métier à des déplacements fatigants et dangereux. De plus, cela permet de supprimer des emplois, notamment de cadres, avec des salariés appelés à faire une mobilité ou poussés vers la sortie.

La mise en plate-forme de nombreux services back-office (DICT, soutien TIC, GRR, GRC) est justifiée par FT pour répondre efficacement aux clients internes ou externes. En réalité, cela se fait au détriment de la qualité, de l'emploi, des conditions de travail et de vie de nombreux salariés. De plus, la standardisation et l'uniformisation des procédures peuvent induire un travail parcellisé et moins autonome.

Parallèlement, la centralisation de services telle la supervision est peut-être un gage d'efficacité mais augmente les risques d'externalisation si l'on n'y prend garde.

La Cfdt revendique une organisation du travail valorisante, limitant les déplacements ou les mobilités imposées, qui respecte l'environnement et l'aménagement du territoire.

La sous-traitance explose

La sous-traitance qui représente près de 50 % de l'activité réseau et une part toujours croissante dans l'informatique, affecte tous les métiers. Historiquement concentrée sur les chantiers extérieurs, elle est présente désormais dans les locaux. Dans certains services de ROSI ou RSI, elle tend à devenir majoritaire. Dans les UI, au-delà des répartiteurs habités, des bureaux lui sont réservés avec des accès aux applications informatiques y compris la base réseau. Ses équipes sont parfois composées d'ex salariés de France Telecom poussés vers la sortie par l'entreprise.

Perte des compétences

En dehors de quelques techniciens d'intervention clients, plus aucun recrutement n'est effectué sur les emplois de notre cœur de métier. La boucle locale est majoritairement aux mains de la sous-traitance et l'environnement technique des petits sites totalement sous-traité avec des risques importants de dégradation de la qualité de service.

La Cfdt revendique un plan d'insertion et d'embauche des jeunes pour assurer l'avenir des métiers du réseau de demain.



Dominique, UI Pays de Loire



Cfdt : *Tu travailles en Unité d'Intervention, quel métier exerces-tu?*

Dominique : Je suis technicien réseau structurant : mon métier consiste à produire, exploiter et entretenir les équipements de commutation, de transmission, des mobiles et de l'ADSL. Un métier exigeant mais passionnant et varié. Auparavant, je faisais aussi de l'environnement technique (énergie, détection incendie, pressurisation...) mais FT m'a enlevé cette activité pour la sous-traiter.

Cfdt : *Comment cela se passe-t-il?*

Dominique : Pas très bien, nous avons la compétence en interne mais FT a fait un choix politique qui engendre une dégradation du réseau, ce qui pour des techniciens attachés à la continuité du service, est un véritable crève-cœur.

Cfdt : *Dans ton UI, d'autres secteurs sont touchés par la sous-traitance?*

Dominique : Pratiquement tous, ainsi récemment les chargés d'affaires sont aussi touchés par ce phénomène. FT procède par étapes : d'abord on ne remplace pas les départs en retraite, les mobilités vers les « métiers prioritaires » ou la fonction publique. La pénurie de personnel entraîne des fusions d'équipes, des problèmes de planning

d'intervention ou d'astreinte. Et pour remplir les objectifs fixés, il ne reste que l'appel à la sous-traitance. Mais celle-ci a du mal à trouver du personnel qualifié et formé. Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle génération de station d'énergie, les techniciens FT ont reçu une formation, mais aucun sous-traitant, c'est du grand n'importe quoi !



Paiement des Heures Supplémentaires : ENFIN DE L'ÉQUITÉ.

Pour mémoire jusqu'à l'automne 2007 les heures supplémentaires des fonctionnaires de la fonction publique étaient plafonnées à l'indice 390. Les mesures adoptées par le gouvernement « *travailler plus pour gagner plus* » ont mis fin à la situation de blocage par la sortie de différents décrets. Problème... les fonctionnaires de France Télécom, et eux seuls, ont été exclus du dispositif.

Face à une inertie totale de la part de nos dirigeants, la **Cfdt** a multiplié les interventions (Pétitions, Préfets, Parlementaires, Ministre de l'économie).

De ce fait, l'entreprise a été contrainte de revoir sa position. Ainsi, par un nouveau décret, l'heure supplémentaire sera déplafonnée de l'indice 390 et les majorations de 25 % et de 50 % vont enfin s'appliquer.

Pour la **Cfdt**, ce n'est que justice et équité : « *à travail égal, salaire égal* » est l'un des fondements de notre droit social. Avec la **Cfdt**, vos heures supplémentaires sont...

[RESPECTÉES]



Encadrer le nomadisme

Le nomadisme se développe de plus en plus dans nos services. Si une certaine autonomie est appréciée, il y a des risques de dérapage liés à l'isolement et au contrôle continu.

Pour les techniciens d'intervention client, un nouvel outil « Optimiseur de plan de charges » avec l'utilisation du GPS doit faciliter la gestion des déplacements. Mais, là où il est installé, il suscite des problèmes sur la prise en compte des réalités locales ou saisonnières notamment en comptabilisation des déplacements. Il soulève surtout la question du flicage possible car avec le GPS, la position du salarié est connue en permanence. La **Cfdt** réclame la non conservation des données horaires au-delà de la journée de travail.

La **Cfdt** revendique une négociation de l'encadrement du nomadisme garantissant les droits des salariés.

Pour la Cfdt, il faut éviter l'isolement et maintenir une collectivité de travail avec les collègues, la hiérarchie et les délégués du personnel. L'organisation régulière de débriefings téléphonés ne saurait remplacer les réunions physiques.

L'impact de la réglementation

Initié par la commission européenne, la séparation des réseaux et des services est un feuilleton à multiples rebondissements. La **Cfdt**, contestant cette mesure, a interpellé les parlementaires européens par l'intermédiaire de l'UNI Europa, sa fédération syndicale européenne. Nos interventions ont permis de desserrer l'étau, mais rien n'est acquis. Par contre, la **Cfdt** regrette que le haut-débit ne soit pas rajouté au service universel.

La loi de modernisation de l'économie impose à France Telecom l'ouverture de ses fourreaux à la concurrence pour faire passer la fibre. Néanmoins, l'accord conclu avec SFR Neuf, ouvert à d'autres opérateurs, permet de garantir l'investissement dans la fibre, source de création d'emplois que la **Cfdt** revendique en interne.

*Élections des représentants du
personnel le 22 janvier 2009*

Votez CFDT

Le développement de la FTTH, la convergence et les nouveaux services générés, peuvent être l'occasion de garantir un bon niveau d'emploi à condition d'en garder la maîtrise en interne.

Aux alentours de 2010 ; les lignes RTC représenteront moins de 50 % des lignes fixes et mobiles. Pour pallier à la charge des nouveaux services intégrés, l'architecture IP évoluera vers l'IMS (IP multimédia subsystem) Pour répondre à ces nouveaux besoins, il est nécessaire de mettre en place un plan de formation ambitieux.

Au lieu de laisser sur le chemin un nombre croissant de salariés, la **Cfdt** revendique la mise en place de parcours de professionnalisation, y compris par étapes progressives, dans différents domaines.

La Cfdt revendique la reconnaissance des compétences acquises et un plan pluriannuel de promotions.

Avec la Cfdt, les métiers des réseaux sont...

[RESPECTÉS]



**Agir
ensemble**



Nous contacter...

<http://cfdt.francetelecom.fr>



www.cfdt-ftorange.fr

CFDT Communication Conseil Culture

47, Avenue Simon Bolivar

75950 PARIS Cedex 19

Tél. : 01 56 41 54 00

Email : f3c@cfdt.fr

www.f3c-cfdt.fr

La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des droits, des idées